



Section		Page
Lignes directrices sur le nombre de places assises		1 de 1
Transport - Admissibilité		Date 6 avril 2017
Révision		
Ligne de conduite	Le Consortium de services aux élèves de Sudbury utilise les critères suivants pour assurer le transport sécuritaire, efficace et efficient des élèves.	
Procédure opérationnelle	Le nombre d'élèves transportés dans un autobus scolaire ne dépassera pas le nombre de places assises indiqué par le fabricant du véhicule donné. Dans la mesure du possible, les sièges d'autobus seront remplis comme suit : <ul style="list-style-type: none">• Maternelle à 6^e année – 3 élèves par siège• 7^e à 12^e année – 2 élèves par siège Aucun élève n'a le droit d'être debout dans l'autobus.	